

La santé, comme bien commun et universel

BORDEAUX Médecins du monde entend peser sur le débat présidentiel et avance ses priorités

Le soin et le témoignage constituent l'ADN de Médecins du monde. Et comme les périodes électorales permettent de se faire entendre, l'ONG a dressé un plaidoyer intitulé : " La santé pour tous, des droits pour chacun ". A l'occasion d'une projection-débat organisée hier soir à Utopia, Médecins du monde, présent à Bordeaux comme dans une soixantaine de villes de France, a fait étape à " Sud Ouest " pour dresser les contours de ses priorités : " Le système de santé en France est reconnu comme performant. Or ses failles sont importantes : la santé publique, la prévention sont délaissées, les inégalités sociales devant la maladie se creusent, constate Jean-Baptiste Matray, directeur de la communication et du développement. On assiste au désengagement de l'assurance-maladie. Le reste à charge n'a cessé d'augmenter et représente un quart des dépenses de santé, payé soit par les ménages, soit par une complémentaire. La santé est un bien commun. Il est essentiel de la préserver et de renforcer un système public de sécurité sociale solidaire ", insiste-t-il. Trois sujets capitaux



*Les membres de Médecins du monde, hier, dans les locaux de " Sud Ouest ".
PHOTO THIERRY DAVID " SUD OUEST "*

Médecins du monde entend mettre sur la table trois sujets " capitaux " à leurs yeux. L'Aide médicale d'État (AME), une prestation qui permet à des personnes en situation de précarité ou en situation irrégulière, d'accéder aux soins. 300 000 personnes sont concernées, pour un budget de 716 millions d'euros, soit moins de 0,5 % du budget de la Sécu. La revendication : intégrer l'AME à la Sécurité sociale et non à la loi de finance, manière de garantir le droit à la santé pour tous.

Autre point saillant, la protection des mineurs non accompagnés. En Gironde, on a recensé 330 jeunes de moins de 18 ans, originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Albanie, qui sont dans cette situation. Faute de dispositifs leur permettant d'être repérés et protégés en tant qu'enfants, ils sont

contraints de survivre dans des conditions dangereuses. En France, la protection des mineurs non accompagnés relève de la protection de l'enfance. Ce qui n'est pas le cas, à la faveur d'évaluations sommaires. MDM entend mettre en place une prise en charge immédiate. Troisième priorité pour l'ONG, le prix des médicaments. Un sujet qui est en train de monter autour de la fixation du prix des médicaments innovants. On l'a vu en 2014 avec un médicament soignant l'hépatite C mis sur le marché à prix prohibitif. Compte tenu de ce prix, la France a réduit l'accès à ces derniers. " L'État qui le peut doit fixer les règles pour le prix des médicaments et recourir à la licence d'office, un mécanisme qui met entre parenthèses la protection du brevet pour donner un cadre légal à la commercialisation accessible de génériques ", explique Olivier Maguet, responsable de la campagne Prix du médicament. ■